



Créance auto-entrepreneur reportée sur eurl ?

Par **claire**, le **22/09/2010** à **19:47**

Bonjour,

D'abord auto entrepreneur, j'ai signé un contrat, réalisé des missions de communication et engagé des frais pour réaliser celles-ci pour un client qui ne m'a jamais réglé.

Depuis et compte tenu des bons résultats de mon activité, je suis en train de passer en EURL. Aussi, j'ai cloturé mon statut d'auto entrepreneur pour avoir mon nouveau n° de SIRET. Puis-je reporter cette créance sur ma nouvelle structure.

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement,

Claire Plouvier